ligue suisse contre le cancer

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Contact Franziska Lenz, Responsable politique et public affairs, franziska.lenz@liguecancer.ch
Ligne directe 031 389 93 17
Date Berne, le 6 février 2017

La Confédération aborde trois préoccupations importantes de la Ligue contre le cancer. Les règles de remboursement pour les utilisations hors étiquette restent cependant insuffisantes.

La Ligue suisse contre le cancer se réjouit que la Confédération aborde et soutienne financièrement deux sujets qu'elle damandait de prendre en compte depuis longtemps et qui sont importants pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes du cancer : amélioration de la coopération interprofessionnelle et soutien aux proches aidants. De même, les efforts en vue de clarifier les règles de remboursement des médicaments dans des cas spécifiques sont positifs. Mais du point de vue de la Ligue contre le cancer, les adaptations des dispositions de l'OAMal ne remédient que partiellement à la problématique du remboursement hétérogène des utilisations hors étiquette.

Par le programme de promotion « Interprofessionnalité dans le domaine de la santé » 2017-2020, la Confédération crée la possibilité d'élaborer des bases de connaissance ainsi que d'analyser et de documenter des modèles de bonnes pratiques. Or, la prise en charge des patients atteints d'un cancer, aussi bien dans un contexte aigu qu'ambulatoire, s'appuie tout particulièrement sur la coopération interprofessionnelle. En réadaptation oncologique et en soins palliatifs, l'interprofessionnalité est indispensable. C'est grâce à la coopération entre professionnels de différentes branches de la santé qu'un effet peut se déployer et que les besoins du patient peuvent être pris en compte. En outre, l'interprofessionnalité assure dans ce secteur également l'intervention efficace des professionnels.

Le deuxième programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants » 2017-2020 représente une chance de reconnaître et de faciliter ces prestations de prise en charge jusqu'à présent négligées, ainsi que d'améliorer les conditions-cadre pour les personnes qui prodiguent soins et assistance à un membre de leur famille. Dans ce contexte, la Ligue contre le cancer salue la décision du Conseil fédéral, prise lors de sa séance du 1er février 2017, de faire élaborer un projet permettant de décharger les proches en termes de temps et d'argent. De nombreuses personnes atteintes d'un cancer sont soignées à domicile et souhaitent l'être. Une revendication exprimée depuis des années prend ainsi enfin une forme concrète.

ligue suisse contre le cancer

Les adaptations de la règle de remboursement des médicaments utilisés hors étiquette ne vont pas assez loin

Les dispositions sur la prise en charge des médicaments au cas par cas ont été adaptées dans l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) dans le but d'assurer une évaluation homogène des demandes de remboursement pour l'utilisation hors étiquette (« off-label use »), d'accélérer le processus d'évaluation et d'améliorer la coopération entre tous les acteurs concernés. La Ligue contre le cancer salue fondamentalement les efforts visant à remédier à la problématique des médicaments utilisés hors étiquette, mais les adaptations ne vont pas assez loin :

- Si la demande de prise en charge des coûts est complète, l'assureur doit rendre sa décision dans les deux semaines. Mais il faut aussi des règles sur la mise en route immédiate d'un traitement avant l'arrivée d'une décision de prise en charge. Pour certaines indications, une attente de deux semaines sans le traitement nécessaire est inadmissible du point de vue éthique. Un autre point positif est le formulaire standardisé que les médecins-conseil doivent élaborer. Cela permettra de simplifier les demandes de prise en charge et de définir des critères clairs pour une demande complète. La Ligue contre le cancer revendique toujours l'insitution d'un organe d'experts indépendant, capable d'évaluer avec compétence le bénéfice thérapeutique d'un traitement hors étiquette dans le domaine de l'oncologie et de l'onco-hématologie.
- Le fait que les entreprises pharmaceutiques doivent participer au processus de fixation des prix est maintenant réglé de façon plus claire. Une revendication de la Ligue contre le cancer garde toute son actualité, à savoir que les entreprises pharmaceutiques soient obligées de participer aux coûts des médicaments utilisés hors étiquette. Dans ce contexte, il convient d'envisager des systèmes de remboursement novateurs, par exemple le modèle « Pay for performance ».

La Ligue contre le cancer se bat depuis des années pour un accès égal à tous les médicaments (contre le cancer) ainsi que pour une fixation des prix adéquate. D'après l'étude d'INFRAS mandatée par la Ligue suisse contre le cancer et présentée en 2013, on peut estimer qu'environ un tiers des patients atteints d'un cancer sont concernés par un traitement hors étiquette. En oncologie pédiatrique, presque tous les traitements sont même hors étiquette. La Ligue contre le cancer estime que le nombre de cas de traitements hors étiquette va continuer à augmenter à l'avenir. Ceci est dû entre autres à l'évolution de la médecine et à la tendance à une médecine personnalisée.

Traitements du cancer hors étiquette

« Utilisation hors étiquette » ou « off-label use » signifie qu'il est fait usage d'un médicament qui n'est pas (ou pas encore) autorisé par l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic pour le traitement en question ou qui n'a pas (ou pas encore)

été admis dans la liste des spécialités par l'OFSP. En particulier en oncologie, les patients sont souvent confrontés à des utilisations hors étiquette. Des processus d'autorisation souples et rapides sont indispensables pour assurer aux personnes atteintes d'un cancer l'accès à des médicaments d'une importance parfois vitale.

*La **Ligue suisse contre le cancer** (fondée en 1910) est une organisation à but non lucratif œuvrant dans la prévention du cancer, la promotion de la recherche et le soutien des personnes atteintes de cancer et de leurs proches. En tant qu'organisation faîtière nationale sise à Berne, elle rassemble 19 ligues cantonales et régionales. Certifiée ZEWO, elle est principalement financée par des dons.*